

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 08494

Numéro SIREN : 820 098 606

Nom ou dénomination : 146 & COMPAGNIE


Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 39254

SAS 146 & COMPAGNIE

**77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG
92200 NEUILLY SUR SEINE**

ETATS FINANCIERS 2022

*Certifié
conforme
à l'original*





Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	2
1. Etats de synthèse des comptes	4
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Soldes intermédiaires de gestion	10
Annexe	12
<i>Règles et méthodes comptables</i>	14
<i>Notes sur le bilan</i>	16
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	21
2. Détail des comptes	24
Bilan détaillé	26
Compte de résultat détaillé	30
Soldes intermédiaires de gestion détaillés	32
3. Liasse fiscale	36





Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 146 & COMPAGNIE relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	98 157
Chiffre d'affaires	162 152
Résultat net comptable (Bénéfice)	11 342

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Saint-Maurice
Le 02/08/2023

Catherine Montibus
Expert-comptable



ETATS FINANCIERS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etats de synthèse des comptes





Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	667	137	530	663
Autres immobilisations corporelles	6 564	4 106	2 458	3 382
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 231	4 243	2 988	4 046
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	54 558		54 558	18 866
Autres créances	2 735		2 735	530
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	37 357		37 357	90 111
Charges constatées d'avance (3)	520		520	520
TOTAL ACTIF CIRCULANT	95 169		95 169	110 027
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	102 400	4 243	98 157	114 072
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				





Bilan passif

31/12/2022

31/12/2021

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	20 630	17 690
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 342	2 941
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	42 972	31 630
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 625	39 909
Emprunts et dettes financières diverses (3)	12	14
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 880	2 793
Dettes fiscales et sociales	21 003	39 693
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	665	33
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	55 185	82 442
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	98 157	114 072
(1) Dont à plus d'un an (a)		26 625
(1) Dont à moins d'un an (a)	55 185	55 818
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		





Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	162 152	100,00	156 734	100,00
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	162 152	100,00	156 734	100,00
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	162 152	100,00	156 734	100,00
Sous-traitance directe	73 921	45,59	70 022	44,68
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	88 231	54,41	86 712	55,32
MARGE BRUTE GLOBALE	88 231	54,41	86 712	55,32
Autres achats et charges externes	32 770	20,21	27 324	17,43
VALEUR AJOUTEE	55 461	34,20	59 387	37,89
Subventions d'exploitation			10 000	6,38
Impôts, taxes et verst assimilés	1 264	0,78	1 887	1,20
Charges de personnel	41 972	25,88	64 479	41,14
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 225	7,54	3 021	1,93
Autres produits			162	0,10
Dot. amortissements et provisions	1 058	0,65	982	0,63
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 168	6,89	2 201	1,40
Charges financières	313	0,19	121	0,08
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	10 855	6,69	2 080	1,33
Produits exceptionnels	187	0,12	861	0,55
Résultat exceptionnel	187	0,12	861	0,55
Impôts sur les bénéfices	-300	-0,19		
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 342	6,99	2 941	1,88



ETATS FINANCIERS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe





Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 146 & COMPAGNIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 98 157 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 342 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/08/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



**Règles et méthodes comptables****Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.





Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				667
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	3 876			3 876
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 688			2 688
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 231			7 231
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	7 231			7 231





Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3	133		137
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	736	682		1 418
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 446	242		2 688
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 185	1 058		4 243
ACTIF IMMOBILISE	3 185	1 058		4 243





Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 57 813 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	54 558	54 558	
Autres	2 735	2 735	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	520	520	
Total	57 813	57 813	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	15 978
Total	15 978





Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 55 185 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	26 625	26 625		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	12	12		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 880	6 880		
Dettes fiscales et sociales	21 003	21 003		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	665	665		
Produits constatés d'avance				
Total	55 185	55 185		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	13 284			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	2 229
INTERETS COURUS SUR PRET	12
CHARGES SOCIALES A PAYER	15
ETAT CHARGES A PAYER	126
Total	2 382





Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
LOCATION DE MATERIEL DE TRANSPORT	239		
PRIME D'ASSURANCE	281		
Total	520		



ETATS FINANCIERS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des comptes





Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
MATERIEL TECHNIQUE	666,66		666,66	666,66
AMORT.MATERIEL TECHNIQUE		136,66	-136,66	-3,33
	666,66	136,66	530,00	663,33
Autres immobilisations corporelles				
MATERIEL DE TRANSPORT	3 875,90		3 875,90	3 875,90
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATI	2 688,07		2 688,07	2 688,07
AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		1 418,08	-1 418,08	-735,92
AMORT.MAT.DE BUREAU ET INFORMA		2 688,07	-2 688,07	-2 445,69
	6 563,97	4 106,15	2 457,82	3 382,36
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 230,63	4 242,81	2 987,82	4 045,69
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
CLIENTS	38 580,00		38 580,00	18 399,00
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	15 978,00		15 978,00	466,57
	54 558,00		54 558,00	18 865,57
Fournisseurs débiteurs				
FOURNISSEURS				24,00
FOURNISSEURS AVOIR, RRR A OBTEN				213,00
				237,00
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
IMPOT SUR LES BENEFICES	300,00		300,00	
	300,00		300,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	27,00		27,00	25,00
TVA DEDUCTIBLE SUR BIENS & SERVI	2 128,94		2 128,94	
TVA SUR FACTURES NON PARVENUE	278,91		278,91	267,86
	2 434,85		2 434,85	292,86





Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
LA BANQUE POSTALE	37 356,57		37 356,57	90 111,31
	37 356,57		37 356,57	90 111,31
Charges constatées d'avance				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	520,03		520,03	520,00
	520,03		520,03	520,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	95 169,45		95 169,45	110 026,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	102 400,08	4 242,81	98 157,27	114 072,43





Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel		
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000,00	10 000,00
	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
RESERVE LEGALE	1 000,00	1 000,00
	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
REPORT A NOUVEAU	20 630,25	17 689,50
	20 630,25	17 689,50
Résultat de l'exercice	11 342,13	2 940,75
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	42 972,38	31 630,25
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
PRET GARANTIE ETAT 39.909 EUROS	26 624,58	39 909,00
	26 624,58	39 909,00
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	26 624,58	39 909,00
Emprunts et dettes financières diverses		
INTERETS COURUS SUR PRET	12,03	13,88
	12,03	13,88
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FOURNISSEURS	4 651,20	1 643,40
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	2 229,02	1 149,82
	6 880,22	2 793,22
Personnel		
PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	7 072,65	16 097,56
DETTES PROVIS. S/CONGES PAYES		767,88
	7 072,65	16 865,44
Organismes sociaux		
URSSAF	3 434,00	8 025,00
AUDIENS RETRAITE & PREVOYANCE	668,75	5 263,74
AUDIENS APPAV	9,12	23,72
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES		175,84
CHARGES SOCIALES A PAYER	15,00	
	4 126,87	13 488,30
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
TVA A DECAISSER	558,00	2 173,00
TVA DEDUCTIBLE SUR BIENS & SERVICES		25,16





Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
TVA DED INTRACOMMUNAUTAIRE	27,00	25,00
TVA COLLECTEE 20.00%	6 430,00	3 066,50
TVA SUR FACTURES A ETABLIR	2 663,00	77,76
	9 678,00	5 367,42
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
PRELEVEMENT A LA SOURCE		2 791,00
ETAT CHARGES A PAYER	125,88	1 180,76
	125,88	3 971,76
Dettes fiscales et sociales	21 003,40	39 692,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
NDF PHILIPPE DESHONS	664,66	33,16
	664,66	33,16
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	55 184,89	82 442,18
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	98 157,27	114 072,43





Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%
Ventes de marchandises				
Coût d'achats marchandises vendues				
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue				
PRESTATIONS DE SERVICES	162 151,73	100,00	156 734,03	100,00
	162 151,73	100,00	156 734,03	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	162 151,73	100,00	156 734,03	100,00
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	162 151,73	100,00	156 734,03	100,00
Achats de matières premières et approv.				
Variation de stocks				
Sous-traitance directe				
SOUS-TRAITANCE	73 920,57	45,59	70 022,47	44,68
	73 920,57	45,59	70 022,47	44,68
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	88 231,16	54,41	86 711,56	55,32
MARGE BRUTE GLOBALE	88 231,16	54,41	86 711,56	55,32
Autres achats et charges externes				
CARBURANT	3 274,84	2,02	3 168,87	2,02
PETIT MATERIEL	990,68	0,61	996,50	0,64
PETIT MATERIEL UE	124,17	0,08		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	137,00	0,08	9,38	0,01
LOCATION BUREAUX	7 100,00	4,38	6 000,00	3,83
LOCATION DE MATERIEL	115,32	0,07	1 125,45	0,72
LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT	143,79	0,09	538,39	0,34
LOCATION ISUZU GH-447-DQ	2 960,37	1,83		
ENTRETIEN ET REPARATIONS	222,21	0,14	387,56	0,25
ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT	38,90	0,02		
ASSURANCE MATERIEL TRANSPORT	343,98	0,21		
DOCUMENTATION GENERALE	223,18	0,14	96,21	0,06
HONORAIRES ADMINISTRATIFS	5 862,00	3,62	5 414,00	3,45
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	44,96	0,03	70,68	0,05
FOIRES ET EXPOSITIONS	15,00	0,01		
CADEAUX A LA CLIENTELE	1 661,20	1,02	2 128,16	1,36
POURBOIRES, DONS	500,00	0,31		
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 540,04	1,57	2 313,82	1,48
RECEPTIONS	5 037,73	3,11	3 711,30	2,37
FRAIS POSTAUX	200,36	0,12	83,23	0,05
FRAIS LIGNE FIXE, MOBILE & INTERNET	787,20	0,49	788,00	0,50
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	447,38	0,28	492,68	0,31
	32 770,31	20,21	27 324,23	17,43
VALEUR AJOUTEE	55 460,85	34,20	59 387,33	37,89





Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%
Subventions d'exploitation				
AIDE COVID-19			10 000,00	6,38
			10 000,00	6,38
Impôts, taxes et verst assimilés				
TAXE D' APPRENTISSAGE	211,68	0,13	456,96	0,29
CONTRIB.FORMATION PROFESSIONNELLE	257,00	0,16	607,00	0,39
CONTRIB.ECONOMIQUE TERRITORIALE	795,00	0,49	823,00	0,53
	1 263,68	0,78	1 886,96	1,20
Charges de personnel				
REMUNERATION DU PERSONNEL	31 200,00	19,24	47 200,00	30,11
CONGES PAYES	-767,88	-0,47	767,88	0,49
PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR	3 000,00	1,85		
COTISATIONS URSSAF	5 529,61	3,41	17 414,00	11,11
COTISATIONS RETRAITE	1 455,47	0,90	6 134,38	3,91
COTISATIONS AUDIENS MUTUELLE	835,78	0,52	449,76	0,29
COTISATIONS POLE EMPLOI	845,87	0,52	193,05	0,12
COTISATIONS APPAV	18,72	0,01	23,72	0,02
COTISATIONS CPNEF	30,00	0,02	15,00	0,01
COTISATIONS AUTRES ORG.SOCIAUX	-175,84	-0,11	-7 718,47	-4,92
	41 971,73	25,88	64 479,32	41,14
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 225,44	7,54	3 021,05	1,93
Reprises s/ charges et Transferts				
Autres produits				
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,11		162,05	0,10
	0,11		162,05	0,10
Dot. amortissements et provisions				
DOT.AUX AMORT.IMMO.CORPORELLES	1 057,87	0,65	982,05	0,63
	1 057,87	0,65	982,05	0,63
Autres charges				
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 167,68	6,89	2 201,05	1,40
Quote part résultat en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
INTERETS SUR PRET	312,65	0,19	121,04	0,08
	312,65	0,19	121,04	0,08
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	10 855,03	6,69	2 080,01	1,33
Produits exceptionnels				
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	187,10	0,12	860,74	0,55
	187,10	0,12	860,74	0,55
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel	187,10	0,12	860,74	0,55
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
REDUCTION D'IMPOT MECENAT	-300,00	-0,19		
	-300,00	-0,19		





Soldes intermédiaires de gestion détaillés

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 342,13	6,99	2 940,75	1,88



ETATS FINANCIERS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liasse fiscale



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2023**

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

Désignation de la société: SAS 146 & COMPAGNIE SIRET 8 2 0 0 9 8 6 0 6 0 0 0 2 4	Adresse du siège social : Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement: 77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG 92200 NEUILLY SUR SEINE	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

Activités exercées: CONSEIL EN COMMUNICATION ET EN MEDIAS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
---	---

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15%	
				PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>			
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	
--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées ECF <input checked="" type="checkbox"/> - du prestataire : PP MONTIBUS CATHERINE 9 AVENUE DU BUISSON 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES - du comptable : MME MONTIBUS CATHERINE 2, AVENUE DE VERDUN 94410 SAINT-MAURICE Tél : 0143535531 - du conseil : Tél : - du CGA ou du viseur conventionné : Tél : - N° d'agrément :	Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>
---	---

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 146 & COMPAGNIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG 92200 NEUILLY SUR SEINE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 2 0 0 9 8 6 0 6 0 0 0 2 4		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	666	AS	136	530
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 563	AU	4 106	2 457
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	7 230	BK	4 242	2 987	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	54 558	BY		54 558
		Autres créances (3)	BZ	2 734	CA		2 734
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	37 356	CG		37 356	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	520	CI		520	
	TOTAL (III)	CJ	95 169	CK		95 169	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	102 400	IA	4 242	98 157	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 146 & COMPAGNIE		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)	DA		10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		20 630
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		11 342
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL		42 972
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		26 624
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		6 880
	Dettes fiscales et sociales	DY		21 003
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		664
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		55 184
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		98 157
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		55 184
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2022

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 146 & COMPAGNIE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY				EL				EM			
Fonds commercial		RE				RF				RI			
Autres immobilisations incorporelles		PE				PF				PG			
TOTAL I		RK				RM				RN			
Terrains		PI				PJ				PK			
Constructions	Sur sol propre	PM				PN				PO			
	Sur sol d'autrui	PR				PS				PT			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV				PW				PX			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3			QA	133			QB	136		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD				QE				QF			
	Matériel de transport	QH	735			QI	682			QJ	1 418		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 445			QM	242			QN	2 688		
	Emballages récupérables et divers	QP				QR				QS			
TOTAL II		QU	3 184			QV	1 057			QW	4 242		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	3 184			ØP	1 057			ØQ	4 242		
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL					NM					NO		
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 146 & COMPAGNIE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	54 558		54 558						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	300		300					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 434		2 434					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	520		520						
	TOTAUX		VT	57 812	VU	57 812	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant des									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	26 624		26 624						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	12		12						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 880		6 880						
Personnel et comptes rattachés		8C	7 072		7 072						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 126		4 126						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 678		9 678						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	125		125						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	664		664						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	55 184	VZ	55 184						
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13 284							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE

Néant *

Exercice N, clos le : 31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WA	11 342	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	(300)
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)			XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3		
			TOTAL I	WR 11 542	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *			WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19%		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY				
	Majoration d'amortissement*		XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)			XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI 11 542			
		déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL 11 542			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 146 & COMPAGNIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	18 970
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	11 542
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)	K6	7 428
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	7 428
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 146 & COMPAGNIE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	17 689	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 940		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	ØF	20 630		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		20 630							
										TOTAL II	ZH		20 630		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	73 920			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 10 060)										XQ	10 319			
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5 906			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	16 543			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	106 690			
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	795			
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	468			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	1 263			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	29 842			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	17 922			
DIVERS	— Montant brut des salaires *										ØB	31 200			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL									
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO									
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	162 151	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	162 151	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	78 447	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	17 924	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	259	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	96 630	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	65 521
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	65 521	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	162 151	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR		/ /

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

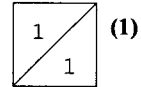
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8 2 0 0 9 8 6 0 6 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 146 & COMPAGNIE

ADRESSE (voie) 77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG

CODE POSTAL 92200 VILLE NEUILLY SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique DESHONS Prénom(s) PHILIPPE

Nom marital % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 9 000

Naissance : Date 11101961 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 77 Voie BOULEVARD DU GENERAL KOENIG

Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8 2 0 0 9 8 6 0 6 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 146 & COMPAGNIE

ADRESSE (voie) 77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG

CODE POSTAL 92200

VILLE NEUILLY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**

CALC219BF4

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS 146 & COMPAGNIE
77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG
92200 NEUILLY SUR SEINE
Numéro SIRET du principal établissement 82009860600024
Code APE 7021Z

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 11 542
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice 11 542
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12 42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
Total lignes h à k	

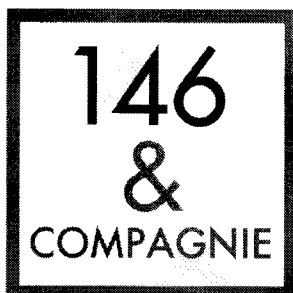
l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

--

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

--

SOCIETE



CONSEIL MÉDIA

SAS au capital de 10.000€

77, Boulevard du Général Koenig – Neuilly-sur-Seine – 92 200

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 AOUT 2023**

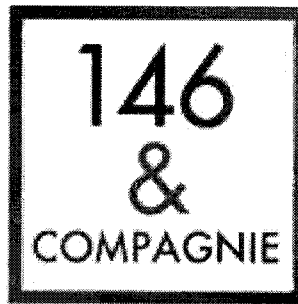
SIGNATURE DE LA FEUILLE DE PRESENCE

ETUDE DES ELEMENTS COMPTABLES

ACTIVITE 2022, BILAN DU DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

SIGNATURE DU PV DE L'AGO

SOCIETE



CONSEIL MÉDIA

SAS au capital de 10.000€

77, Boulevard du Général Koenig – Neuilly-sur-Seine – 92 200

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 AOUT 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept août à dix-neuf heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Deshons Philippe, propriétaire de 9 000 (neuf mille) parts,
- Madame Dreux Nathalie, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Monsieur Gaillaud Lionel, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Madame Deshons Margot, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Monsieur Deshons Gustave, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts.

Total des parts présentes ou représentées : 10 000 parts sur les 10 000 parts composant le capital social.

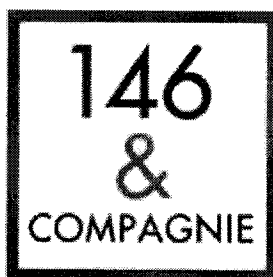
Philippe Deshons

Nathalie Dreux

Lionel Gaillaud

Margot Deshons

Gustave Deshons



CONSEIL MÉDIA
SAS au capital de 10.000€

77, Boulevard du Général Koenig – Neuilly-sur-Seine – 92 200

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept août à dix-neuf heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Deshons Philippe, propriétaire de 9 000 (neuf mille) parts,
- Madame Dreux Nathalie, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Monsieur Gaillaud Lionel, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Madame Deshons Margot, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Monsieur Deshons Gustave, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts.

Total des parts présentes ou représentées : 10 000 parts sur les 10 000 parts composant le capital social.

Monsieur Philippe Deshons préside la séance en qualité de PDG.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- les actes de reprise et le journal des écritures,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de sept jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

16.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Constat des bénéfices,
- Activité 2022, bilan du développement commercial,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport d'activité et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et constate un bénéfice net de 11.342,13 €.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de 11.342,13 € de l'exercice de la manière suivante :

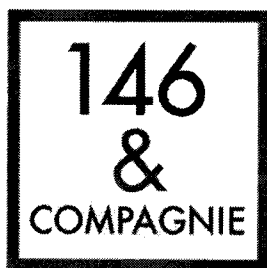
Au report à nouveau soit : + 11.342,13 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Philippe Deshons Lionel Gaillaud Nathalie Dreux Margot Deshons Gustave Deshons



CONSEIL MÉDIA

**CONTRAT D'EXPERTISE MEDIA
ET D'ACHAT D'ESPACES**

entre les soussignés

LA FOURNEE DOREE

S.A.S. au capital de 500.000 euros, dont le siège social est ZA Sud des Achards, CS60014, 85150 LA MOTHE ACHARD, immatriculée au R.C.S. de La Roche sur Yon sous le numéro B 817 390 941

Représentée par Monsieur Patrick Moriceau agissant en qualité de Directeur Général et dûment habilité à la signature des présentes.

Ci-après dénommé : « l'Annonceur »

d'une part, et

146 & COMPAGNIE

S.A.S. au capital de 10.000 euros

Dont le siège social est sis à La Grévoul 30.460 Soudorgues

Immatriculée au R.C.S. de Nîmes sous le numéro 820 098 606

Représentée par Monsieur Philippe Deshons agissant en qualité de Président et dûment habilité à la signature des présentes.

Ci-après dénommée : « l'Agence »

d'autre part

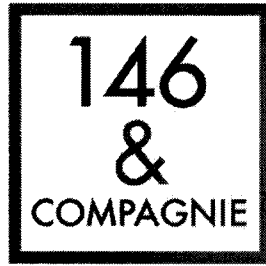
146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul

30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros

R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

Préambule

L'Annonceur exerce une activité de viennoiserie et de panification industrielles et fabrique à ce titre différentes gammes de produits commercialisées sous la marque La Fournée Dorée régulièrement déposée et dont il est titulaire de l'intégralité des droits.

L'Agence dispose pour sa part d'une large expérience et d'une importante notoriété dans le domaine de l'expertise média, du média-planning et de l'achat d'espace.

C'est dans ces conditions que l'Annonceur a approché l'Agence et, après avoir précisément mesuré sa capacité à répondre aux demandes spécifiques de ses propres besoins a décidé de lui confier la gestion de ses campagnes publicitaires selon les conditions et modalités ci après détaillées.

1 Objet du contrat

L'Annonceur confie à l'Agence qui l'accepte, la mission de gérer le conseil média, le média planning et l'achat d'espace des produits de la marque La Fournée Dorée (ci-après « la Mission »).

Toute extension de la Mission à d'autres produits de l'Annonceur fera l'objet d'avenants au présent contrat, prévoyant notamment la rémunération de l'Agence pour ces autres produits ou services.

Le présent contrat s'applique sur le territoire Français.

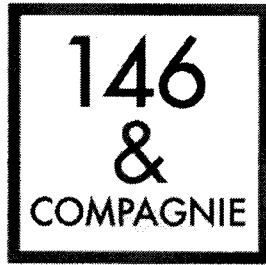
146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul

30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros

R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

2 Définition de la Mission

La Mission comprend les interventions suivantes :

2.1 L'élaboration des plans d'action et la définition générale des opérations médias

Analyses des segments de marché et définition des cibles

Choix des médias (traditionnels, Digitaux, hors-média) et répartition budgétaire en fonction des décisions stratégiques

Établissement des budgets et calendriers d'action

Analyses des investissements médias de la concurrence

2.2 Le média planning

Exploitation des études médias et enquêtes d'audience nécessaires à la sélection des supports

Choix des supports

Propositions de plans médias détaillés

2.3 L'achat d'espace

Négociations du prix des espaces

Optimisation et suivi des plans médias

Établissement des devis clients

Relations avec les supports

Contrôle permanent des dispositions d'espace

Réservation des emplacements

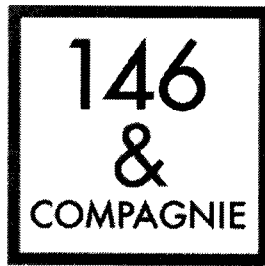
Contrôle des insertions (dates de parution et qualité des emplacements)

Vérification des factures

146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul
30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros
R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

3 Engagements de l'Annonceur

3.1 L'Annonceur s'engage à mettre à disposition de l'Agence les moyens nécessaires au bon accomplissement de la Mission. Notamment il affectera les équipes définies avec l'Agence, qu'il s'agisse d'un personnel recruté ou affecté exclusivement pour les besoins de la Mission ou d'une mise à disposition d'un personnel polyvalent et pour lequel toutes dispositions seront prises pour lui permettre de dégager les disponibilités requises par l'Agence.

3.2 Il mettra à disposition également de l'Agence les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de la Mission et tels qu'il pourront être sollicités par l'Agence et en accord avec l'Annonceur.

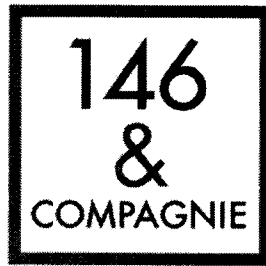
3.3 L'Annonceur tiendra précisément informée l'Agence des accords pris avec des tiers concernant la réalisation de ses actions de communication et de toutes modifications qui pourraient intervenir dans ces relations.

3.4 L'Annonceur désignera comme interlocuteur privilégié de l'Agence pour l'exécution de la Mission : Madame Emilie GERMAIN-PEAU . qui sera en conséquence seule habilitée à donner toute instruction.

146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul
30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros
R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

4 Engagements de l'Agence

4.1 L'Agence s'engage à mettre à disposition de l'Annonceur une équipe spécialement chargée de l'étude, de la réalisation et du suivi de la Mission.

4.2 Elle s'engage à mettre à disposition de l'Annonceur les outils nécessaires à la bonne exécution de la Mission.

4.3 Il est entendu entre les parties que Mr Philippe Deshons sera l'interlocuteur responsable de la Mission et qu'en conséquence il sera seul habilité à souscrire les engagement afférents.

4.4 L'Agence s'engage également à s'assurer du parfait respect des obligations légales et réglementaires pour toutes les actions réalisées pour le compte de l'Annonceur dans le cadre de la mission.

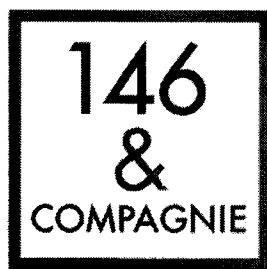
146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul

30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros

R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

5 Mandat

L'Annonceur a confié à L'Agence un mandat spécifique pour l'achat des prestations afférentes à la Mission et ce en respect des articles 1984 et suivants du code civil et de la loi du 29.01.1993.

Le document correspondant est annexé aux présentes (Annexe1).

5.1 Mandat pour l'achat d'espace

L'Agence négocie au nom et pour le compte de l'Annonceur, les taux de remise qu'elle peut obtenir en fonction des barèmes et des conditions générales de vente des supports.

Toutes les remises prévues au tarif des supports en fonction des achats de l'Annonceur sont entièrement acquises à l'Annonceur et ne peuvent en aucun cas être conservées par l'Agence.

Parallèlement, les éventuels avantages liés au seul cumul des mandats du mandataire restent acquis à celui-ci.

L'approbation des plans médias par l'Annonceur engage la responsabilité de ce dernier quant aux ordres passés conformément à ces plans.

L'Agence n'est pas solidairement responsable avec l'Annonceur du paiement de l'achat d'espace du fait de son statut légal de mandataire.

5.2 Conditions de règlement du mandat

L'Annonceur effectue directement le règlement des factures auprès des vendeurs.

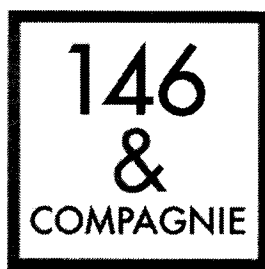
146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul

30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros

R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

6 Approbation des devis

Tous les travaux engagés par l'Agence et entraînant une dépense aux frais de l'Annonceur feront l'objet de devis préalables, estimant leur montant hors-tax.

L'exécution des travaux n'interviendra qu'après approbation de l'Annonceur. L'accord sur le devis pourra être donné par tout moyen.

Dans le cas où l'Annonceur déciderait de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours, l'Agence lui indiquera les débits et remboursements résultant de ce changement et ceci, de telle sorte que l'Annonceur puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

L'Agence ne saurait en aucun cas, encourir la moindre responsabilité pour les annulations ou changements décidés par l'Annonceur après approbation du devis.

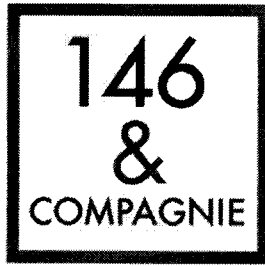
146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul

30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros

R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

7 Rémunération

7.1 Honoraires

7.1.1 Honoraires d'expertise média et de média planning

L'Agence facturera les prestations visées aux points 2.1 et 2.2, sous forme d'honoraires de 1.000 € HT mensuels.

7.1.2 Honoraires d'achat d'espace

L'Agence facturera les prestations visées au point 2.3, sous forme d'honoraires de 1.000 € HT mensuels.

7.1.3 Honoraires de conseil publicitaire et de formation

L'Agence facturera sur la base de devis établis préalablement

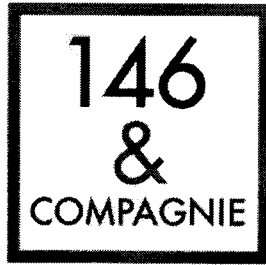
146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul

30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros

R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

8 Conditions de facturation / Modalités de règlement

8.1 Conditions de facturation

La facturation des honoraires (article 7.1.1 et 7.1.2) sera établie par l'Agence en début de chaque mois.

La facturation éventuelle de des devis complémentaires sera établie mensuellement.

8.2 Conditions de règlement

Les factures seront réglées par l'Annonceur, soit à 30 jours date de facturation, soit selon les modalités prévues par les devis afférents.

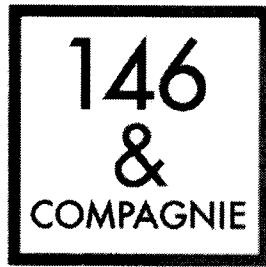
146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul

30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros

R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

9 Confidentialité

Pendant toute la durée du présent contrat, chacune des parties s'oblige à tenir strictement confidentiels tous les documents et informations dont elle aura connaissance à quelque titre que ce soit, relativement à l'activité de l'autre partie, aux conditions qui lui auront été consenties, aux campagnes publicitaires et aux budgets concernés par la Mission.

Cette clause de confidentialité a vocation à s'appliquer tant pour la durée du contrat que pour une durée de deux ans postérieurement à l'interruption de la collaboration des parties.

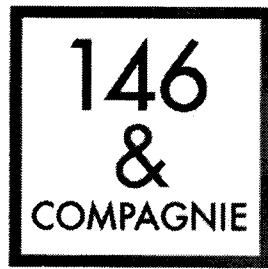
146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul

30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros

R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

10 Durée du contrat / Résiliation du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée fixe de 12 mois débutant le premier janvier 2017.

Il sera à son échéance du 31 décembre 2017 automatiquement reconductible par périodes successives d'une durée d'un an sauf notification d'une décision de non reconduction formalisée par lettre RAR. La décision de non reconduction devra être notifiée au moins trois mois avant l'échéance.

En cas de non exécution par l'une ou l'autre des parties des obligations souscrites au titre du présent contrat, l'autre partie aura la possibilité de mettre fin aux relations après une mise en demeure d'avoir à remédier à la difficulté, demeurée sans effet après un mois. La résiliation anticipée interviendra alors, avec un préavis de trois mois, par simple lettre RAR sans préjudice des indemnisations qui pourraient être sollicitées à la partie défaillante.

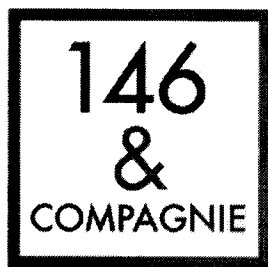
Pendant la période de préavis, les relations entre l'Agence et l'Annonceur doivent se poursuivre de façon loyale, sincère et normale ; l'Annonceur ne doit pas confier à une autre Agence les ordres qui auraient dû être exécutés par l'Agence pendant la durée du préavis ; l'Agence doit exécuter avec soin et diligence les ordres de l'Annonceur jusqu'à expiration du délai de préavis.

L'Annonceur s'engage à poursuivre les contrats conclus par l'Agence avec des tiers en exécution du présent contrat ou à faire son affaire personnelle de leur résiliation avec ces derniers.

A l'expiration du présent contrat, l'Agence remettra à l'Annonceur l'intégralité du matériel et des documents confiés par ce dernier à l'exception de ceux qu'elle aura été autorisée à détruire.

La responsabilité de l'Agence ne pourrait être engagée au-delà d'un délai de 3 ans pour la conservation des documents qui lui sont confiés par l'Annonceur.

146 & COMPAGNIE
Siège social : La Grévoul
30460 Soudorgues
SAS au capital de 10 000 Euros
R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

11 Liens de Capital

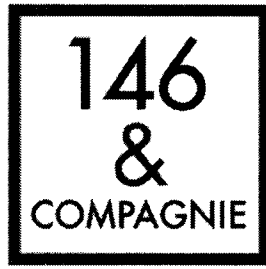
Conformément à l'article 24 de la Loi n°93-122 du 29 janvier 1993 l'Agence s'engage à indiquer les liens de capital qu'elle pourrait entretenir avec des supports ou des régies ainsi que le montant de ces participations, et ce dès que ces liens seraient constitués. Elle s'engage également à informer l'annonceur de toute modification qui pourrait intervenir relativement à ces participations.

L'agence déclare qu'au jour de la signature des présentes, elle ne détient directement ou indirectement aucune participation au capital de support ou de régie .

146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul
30460 Soudorgues

SAS au capital de 10 000 Euros
R.C.S. NIMES 820 098 606



CONSEIL MÉDIA

12 Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat, les parties mettront tout en œuvre pour privilégier une solution amiable, dans la continuité de l'esprit prévalant à la rédaction du présent contrat.

A défaut d'accord entre les parties, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Nîmes dont la compétence est reconnue expressément.

Fait à La Chapelle Achard le 24 novembre 2016 en deux exemplaires originaux.

Pour la FOURNEE DOREE

Patrick MORICEAU

Pour 146 & COMPAGNIE

Philippe DESHONS

146 & COMPAGNIE

Siège social : La Grévoul
30460 Soudorgues
SAS au capital de 10 000 Euros
R.C.S. NIMES 820 098 606